

LA DÉFENSE PÉNALE DANS L'ESPACE EUROPÉEN



Pré-requis : être avocat

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique en la matière

LUNDI 25 MARS 2024

17H00-20h00 (3 heures)

Maison de l'avocat, 51 rue Grignan 13006
MARSEILLE

Avocat confirmé	50 €
Jeune Barreau	25 €

INTERVENANT



Me Bruno REBSTOCK

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser la procédure du mandat d'arrêt européen
- Maîtriser la mise en œuvre des mesures coercitives préventives et d'exécution de peines entre les Etats membres de l'Union Européenne
- Maîtriser les procédures de saisies et confiscations dans le cadre de la coopération judiciaire intra européenne

PROGRAMME

- Historique de la création et du renforcement de la coopération judiciaire en matière pénale dans l'espace européen
- La transposition en droit interne et l'organe de contrôle
- Présentation des principaux instruments juridiques
- Echanges libres avec la salle
- Le mandat d'arrêt européen
- Le gel des avoirs criminels
- La mise en œuvre du contrôle judiciaire dans un Etat tiers
- L'exécution des peines dans l'espace européen
- Echanges libres avec la salle

ATOUS DE LA FORMATION

- Support pédagogique consistant fourni aux participants
- Modalités de validation des acquis : émargement d'une feuille de présence, attestation de réussite

ATOUS PEDAGOGIQUES

- Support pédagogique écrit
- Temps d'interactivité : questions/réponses
- Évaluation des connaissances en début et en fin de formation

COMMENT ABORDONS NOUS LA FORMATION ?

Cette formation a pour objectif d'analyser, illustrées par des exemples jurisprudentiels notamment, les règles relatives à la défense pénale dans l'espace européen. Elle permet d'offrir des pistes de réflexion et outils pour permettre à l'avocat de mieux maîtriser la procédure du mandat d'arrêt européen, ainsi que la mise en œuvre des mesures coercitives (contrôle judiciaire, exécution des peines) sur les différents territoires de l'Union Européenne.